



Rubrique: Communications d'entreprises
Sous-rubrique: Emprunt, dividende, distribution
Date de publication: SHAB 08.09.2023
Visible par le public jusqu'au: 08.09.2024
Numéro de publication: UP02-0000000491

Entité de publication
Giger & Partner, Werbeagentur, Stegstrasse 6, 8132 Egg b. Zürich
Sur mandat de:
Compagnie Financière Richemont SA

Paiement du dividende

Organisation concernée:
COMPAGNIE FINANCIERE RICHEMONT SA
CHE-106.325.524
chemin de la Chênaie 50
1293 Bellevue

Emprunt, dividende, distribution:
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la
Compagnie Financière Richemont SA s'est tenue le 6 septembre 2023.

Le dividende décidé par les actionnaires de la Compagnie Financière Richemont SA sera payé en francs suisses de la manière suivante :

Dividende brut par action

CHF 2.500
CHF 1.000 (Dividende supplémentaire spécial)

Impôt anticipé par action de 35 %

CHF 0.8750
CHF 0.3500 (Dividende supplémentaire spécial)

Montant net payable par action

CHF 1.6250
CHF 0.6500 (Dividende supplémentaire spécial)

Payable pour une action nominative 'A' d'une valeur nominale de CHF 1.00 par action ISIN CH0210483332

L'impôt anticipé suisse de 35 % sera déduit du dividende de CHF 2.500 et du dividende supplémentaire spécial de CHF 1.00. Les détenteurs d'actions Richemont pourront bénéficier d'un remboursement total ou partiel de l'impôt anticipé selon leur statut

fiscal. Tout remboursement sera effectué en francs suisses conformément aux procédures habituelles applicables aux dividendes payés par des sociétés suisses.

Le 8 septembre 2023

Compagnie Financière Richemont SA

Bellevue, Genève, Suisse